La grave affaire de Vieux-Condé

CE QUE FUT LA TRISTE VIE DE L'ENFANT MARTYR

Cette grave affaire, qui a provoqué mardi matin, à la lecture de notre journal, une vive émotion dans toute la région, continue à faire l'objet de nombreux commentaires.

Les conclusions de l'honorable médecin légiste, M. le docteur de Lauwereyns, sont formelles. Le jeune Jean-Lucien Gilquin-Poulain est mort des suites des coups qu'il a reçus.

Comme nous l'avons dit hier, le jeune enfant avait été élevé chez sa grand'mère ; quand les époux Gilquin-Poulain vinrent habiter Vieux-Condé, ils reprirent leur enfant et depuis lors, le pauvre petit subit une vie d'enfer. On ne lui donnait pas à manger et des voisins, pris de pitié pour le pauvre enfant, qui dépérissait à vue d'œil, lui donnaient de temps en temps en cachette une tartine, mais on lui arrachait le pain des mains et on le jetait.

L'instituteur avait, lui aussi, constaté l'état lamentable de son élève. Il le questionna à maintes reprises et l'enfant lui répondit qu'on le frappait à la maison et qu'on ne lui donnait pas à manger.

— Si on te bat encore, lui avait-il dit, viens me le dire.

Et l'enfant, depuis, n'alla plus en classe.

Nous avons, hier, donné les résultats de l'autopsie. Ils sont accablants pour les parents, qui devront s'expliquer sur l'état squelettique de leur enfant ; les multiples plaies et cicatrices et les blessures aux jambes qu'il portait. Le père, lundi soir, au cours de l'interrogatoire que lui faisait subir M. Franqueville, juge d'instruction, voulut faire croire au magistrat instructeur que ces blessures provenaient de chutes en jouant ; quant à la mère, elle devra s'expliquer avec certains témoins.

En tout cas, M. le juge d'instruction Franqueville va pousser activement l'affaire, qui aura sans doute son dénouement devant la Cour d'assises.

Un "carambouilleur" a fait des victimes dans la région du Nord

IL S'AGIT D'UN BELGE, DEMEURANT A LILLE, QUI A DISPARU APRÈS AVOIR COMMIS POUR PLUS DE 150.000 FRANCS D'ESCROQUERIES.

Au mois d'avril dernier, la maison Schlub Frères, produits laitiers à Rochefort, déposait une plainte en abus de confiance contre un nommé François Teuret, 39 ans, sujet belge, commerçant, rue Eugène-Jacquet, à Lille.

M. Bert, commissaire de police du 9e arrondissement à Lille, ouvrit une enquête. Le magistrat apprit que Teuret avait quitté son magasin, avec sa femme et ses enfants, depuis le 10 avril dernier, sans laisser d'adresse, et abandonnant pour 300 francs de marchandises.

Des renseignements recueillis sur le compte de Teuret, on apprit que celui-ci était établi rue Eugène-Jacquet depuis 1924, où il exploitait un petit magasin d'épicerie, crémerie, etc... Il faisait également les marchés avec une camionnette.

Ayant été déclaré en liquidation judiciaire quelques mois après son installation, il avait obtenu son concordat, mais il s'était bien gardé de régler ses créanciers.

Néanmoins, il continuait son commerce *qui semblait prospérer.*

Pour gagner la confiance de ses nouveaux fournisseurs, il leur faisait des commandes qu'il payait aussitôt, puis ayant réussi à obtenir une livraison plus importante, il ne la réglait pas, quoique ayant vendu les *marchandises qui lui avaient été fournies.*

D'autre part, il se montrait en rapport avec certains représentants et parvenait à obtenir de leurs maisons un crédit assez long.

Mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse. Les fournisseurs ne pouvant obtenir aucun règlement, se décidèrent à porter plainte contre le peu scrupuleux commerçant.

Ce fut la maison Schlub Frères qui ouvrit la série. A l'heure actuelle dix-sept plaintes, dont plusieurs émanent de négociants de Lille et de la région du Nord, sont parvenues au Parquet.

Le montant des marchandises détournées dépasserait 150.000 francs.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Teuret, que l'on croit réfugié en Belgique.

Le président du Venezuela aurait été assassiné

On signale de New-York à l'« Agence Reuter » un bruit d'après lequel le Président du Vénézuela, le général Gomez, aurait été assassiné. Ce bruit n'a reçu aucune confirmation.

LES INCENDIES DE TOURBIÈRES EN HOLLANDE

Les incendies de tourbières, qui avaient diminué d'intensité samedi et dimanche, ont repris de nouveau hier dans la région de Klazienaveen, où des centaines de tas de tourbe ont pris feu, formant un immense brasier.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
Corona
La marque de chocolat à croquer que demandent tous ceux qui s'adonnent aux sports.
LE MEILLEUR DES RECONSTITUANTS

La deuxième Journée du Conseil général du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Peu après alors que M. Coppeaux venait de lire un rapport au sujet des subsides attribués aux syndicats corporatifs M. MERCIER suscita un incident en annonçant que certain syndicat n'avait pu obtenir la subvention à cause de son étiquette unitaire. Après intervention de MM. MASSON et INGHELS, M. Mercier n'ayant pas voulu apporter de précisions suffisantes l'incident fut clos lorsqu'on eut décidé sur la proposition de M. Huyghe de faire une enquête dont le résultat serait communiqué à l'assemblée.

Et voici une question intéressante, la seule peut-être de la journée. Il s'agit des servitudes de passage sur les chemins de halage. On veut maintenant faire payer une taxe aux usagers des chemins de halage. M. CRÉPY rapporte le vœu tendant à suspendre l'application de la loi à ce sujet MM. POTIE et PARSY interviennent dans le débat pour montrer l'iniquité de cette mesure fiscale. M. MAHIEU propose que le Conseil général émette un vœu tendant à ce qu'on cesse de réclamer cette taxe en attendant que la Chambre revienne sur cette décision.

Les vœux

Voici une série de vœux qui furent déposés. M. Jules CARLIER-CAFFIERI demande que « les primes à la natalité soient réglées par une loi ».

M. HUYGHE émet le vœu « que le Conseil Général suggère près de la Direction des Postes, la création d'un tarif des prix de communications.

» Ledit tableau pourrait dépasser légèrement le cadre du département et être vendu aux usagers qui en seraient très heureux.

» Cette initiative n'entraînerait aucune dépense. »

M. Auguste POTIE souhaite que l'article 5 de la loi sur les dommages de guerre soit modifié de manière à permettre aux villes des régions dévastées le rachat desdits dommages, pour les remployer à n'importe quelle distance dans les dites régions dévastées en constructions d'habitations ouvrières.

Contre les lotissements défectueux

Les 35 membres de la Fédération Républicaine, proposent au Conseil général de créer la Caisse départementale prévue par la loi du 25 mars 1928 et d'y affecter d'ores et déjà une somme de 1.000.000 de francs qui sera prélevée à titre provisoire sur les fonds de l'emprunt départemental, étant spécifié que le département remboursera cette somme au fur et à mesure des besoins des opérations prévues audit emprunt départemental.

Pour éviter le chômage dans les mines

MM. GONIAUX et FOUCAULT déposent le vœu suivant :

« Considérant que la production annuelle en charbon dans les mines françaises est inférieure à plus de 20 millions de tonnes aux besoins de la consommation nationale, qu'ainsi on s'explique mal l'accumulation des stocks de charbon sur les carreaux des mines ce qui est une menace de chômage massif si des mesures rapides ne sont pas prises pour y parer.

» Le Conseil général du Nord, ému de cette situation, émet le vœu

» 1° Que le Gouvernement arrête au plus tôt une politique du charbon qui, tout en respectant les salaires actuels et la loi de huit heures, assure l'écoulement de la production charbonnière française ;

» 2° Que soit rendu obligatoire pour les administrations publiques, notamment, la marine et les chemins de fer, la consommation de charbon français ».

Une adresse à M. Poincaré

Au cours d'une réunion des conseillers du groupe de la Fédération républicaine il fut décidé d'envoyer le télégramme suivant au Président du Conseil :

« Au début de la session, les conseillers généraux soussignés au nombre de 35 et formant la majorité du Conseil général du Nord, heureux de constater l'approbation donnée par le pays à la politique du Ministère présidé par M. Raymond Poincaré,

» Le félicitent chaleureusement de l'œuvre qu'il a déjà accomplie pour la reconstitution de notre économie financière et le maintien de la Paix à l'intérieur comme à l'extérieur et lui font confiance pour réaliser, avec le concours du Parlement, le programme financier et social qu'il a tracé avant les élections, programme qui, en particulier doit assurer :

» 1° La restauration définitive de nos finances et, en conséquence, le développement de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture et aussi le bien-être et la sécurité du lendemain pour les travailleurs ;

» 2° la solution rapide du problème de l'habitation à bon marché ;

» 3° La réalisation des assurances sociales indispensable pour le développement harmonieux dans l'ordre et la paix de notre industrie nationale ;

» 4° La lutte contre les maladies sociales qui frappent trop souvent nos populations du Nord;

5° Le rajustement des impôts pour les mettre mieux en rapport avec les facultés de chacune des catégories de contribuables, avec, à la base, l'égalité et la suppression des tracasseries administratives ».

Ont signé : MM. Sirot, Antoine, Sénéchal, Daniel-Vincent, Bourdon, Cantineau, Carlier Jules, Piche, Grard, Garin, Demolon, Mélayers, Seydoux Henri, Leriche, Debève, Bonnet, Vanuxem, Perrier, Sapellier, Blondé, Coquelle, Mahieu, Merlin, de la Grange, Mallengier, Loucheur, Conem, Demesmay, Potié, Crépy-Saint-Léger, Descamps Maurice, Meurillon, Robert Descamps, Maréchal, Davaine ».

UN ATTENTAT CONTRE UN CHAUFFEUR DE TAXI

Un chauffeur de taxi, M. Laurent Spezziani chargeait, lundi soir, un client qui se faisait conduire à Allauch, localité de la banlieue de Marseille. En cours de route, le client fit arrêter la voiture et soudain se jeta sur le chauffeur qu'il blessa de deux coups de couteau à la tête. Il s'enfuit alors avec l'automobile.

Hier matin, le taxi a été retrouvé abandonné boulevard Vauban, près de Notre-Dame de la Garde. On suppose qu'il a servi à des malfaiteurs. Les blessures de M. Spezziani sont légères. La police, avisée par la gendarmerie de la Valentine, recherche l'agresseur dont elle possède un signalement assez précis.

Une bigame acquittée par les Jurés du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Et la conséquence de sa bigamie est plus terrible pour l'accusée, peut-être, que la condamnation qui peut s'ensuivre; son second mari ne l'a-t-il pas abandonné avec leurs deux enfants.

Les deux maris

Après l'audition très brève de l'employé de mairie Roquet, de Coudekerque-Branche, voici François Bailliez, premier époux de la bigame.

Mineur à Loos-en-Gohelle, il vient dire comment il a fait la connaissance de l'accusée qui était sa cousine germaine. Il l'a épousée, mais au bout d'un certain temps, il a eu la certitude qu'elle n'était pas sérieuse. Pourtant il avait légitimé l'enfant qu'elle avait déjà.

— Elle entretenait des correspondances coupables avec d'autres.

Ce fut alors la séparation consentie de part et d'autre.

Depuis il avait perdu sa femme de vue.

Joseph Declerck, 26 ans, menuisier à Coudekerque-Branche, a connu Yvonne Bailliez dans un café où elle était servante.

Ce fut rapidement le second mariage.

Declerck, naturellement, ignorait les liens qui unissaient l'accusée à François Bailliez. Quand il apprit la chose, il quitta sa femme.

Le témoin n'est guère généreux pour la malheureuse. Il l'accable. Il lui reproche sa conduite et ses mœurs dissolues. Il l'accuse d'avoir proféré des menaces contre lui et ses parents.

Mais bondissant comme sous un coup de fouet, Yvonne Bailliez se révolte.

— C'est faux. Je ne l'ai jamais trompé. J'ai travaillé consciencieusement du jour où il m'a épousée et il ne peut rien me reprocher.

Et le président souligne qu'en effet la conduite d'Yvonne Bailliez n'a donné lieu, à cette époque, à aucune critique.

Me Reisentel intervient alors :

— M. le Président voudrait-il demander au témoin ce qu'il compte faire pour les deux enfants qu'il a laissés à cette femme ?

Declerck reste muet.

— Ceci n'intéresse pas les débats, déclare M. Mirande.

Sans doute, mais il ne laisse pas les jurés indifférents.

Le verdict

En effet, après réquisitoire de M. l'avocat général Fontanges et plaidoirie de Me Reisentel, le jury rapporte un verdict négatif

YVONNE BAILLIEZ EST DONC ACQUITTÉE

R. I.

Attentat à la pudeur à Maubeuge

Léon Duprez, de Maubeuge, était inculpé d'un odieux attentat sur la personne de sa jeune belle-sœur âgée de 13 ans et de l'avoir rendue mère.

Après une brillante plaidoirie de Me Léon Escoffier, **DUPRIEZ EST ACQUITTÉ.**

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Il y a eu un an hier que Nungesser et Coli ont pris leur vol

Deux cérémonies au Bourget et à Etretat

Le poste de France de l'Association nationale aéronautique des Etats-Unis, présidé par M. Sidney B. Veit, et l'Aéro-Club de France, ont inauguré hier, à 15 heures, au Bourget, sous la présidence de M. Myron T. Herrick, ambassadeur de Etats-Unis, le monument offert à la France par M. Robert Jackson, citoyen américain, en l'honneur de Nungesser et Coli, qui tentèrent Paris-New-York, le 8 mai 1927, et en l'honneur de Charles Lindbergh, qui réussit le grand exploit.

On se souvient, en effet, que, il y a juste un an, à l'aube, Nungesser et Coli quittèrent Le Bourget pour tenter de relier en un vol sans escale Paris à New-York.

Hier également, a été posée, à Etretat, la première pierre du monument qui sera élevé au point au-dessus duquel les deux aviateurs quittèrent la terre de France.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 4, Grande-Place, Lille

Les gros lots de la tombola des ouvriers et ouvrières des tabacs de France

On nous communique la liste des premiers lots à répartir à la suite du tirage des 27 et 28 avril :

Un portefeuille de 50.000 francs par le numéro 499.882. — Un portefeuille de 25.000 fr. gagné par le numéro 980.549. — Une automobile Peugeot 5 C. V. gagnée par le numéro 133.820. — Un portefeuille de 10.000 francs gagné par le numéro 77.597. — Un portefeuille de 5.000 fr. gagné par le numéro 478.208. — Une salle à manger gagnée par le numéro 713.516. — Une chambre à coucher gagnée par le numéro 10.897. — Une moto-bécane gagnée par le numéro 378.540. — Un portefeuille de 1.000 fr. gagné par le numéro 170.239. — Un portefeuille de 1.000 fr. gagné par le numéro 297.356. — Un portefeuille de 1.000 fr. gagné par le numéro 510.462. — Un portefeuille de 1.000 fr. gagné par le numéro 401.805. — Un portefeuille de 1.000 fr. gagné par le numéro 379.422. — Une machine à coudre gagnée par le numéro 390.084. — Une bicyclette gagnée par le numéro 224.999. — Une bicyclette gagnée par le numéro 108.987. — Une montre-bracelet or pour dame gagnée par le numéro 516.987. — Une montre argent pour homme gagnée par le numéro 79.309.

La liste complète des numéros gagnants sera mise à la disposition des souscripteurs dans tous les débits de tabacs dès les premiers jours de la semaine prochaine.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés : Au tribunal de Dunkerque, M. Masson, juge d'instruction à Arras ; au tribunal d'Avesnes, M. Darondel, juge suppléant du ressort de Douai.

Substitut : à Dunkerque, M. Mabit, substitut à Avesnes ; à Avesnes, M. Lenys, juge au dit tribunal.

Le scandale du lait de la région d'Arras

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les experts à la barre

Avancent ensuite à la barre, M. Savagner, directeur des Services vétérinaires départementaux ; M. Lefort, directeur du Service départemental d'analyses du Pas-de-Calais : celui-ci fut chargé de l'analyse des prélèvements.

C'est encore le pharmacien Dellay, d'Arras, qui a expertisé une partie du lait dont le pourcentage de mouillage va au minimum significatif de 62 %. Le sympathique expert-chimiste, M. Dorchies, de Lille, vient ensuite apporter les conclusions de ses analyses.

Un incident

Soudain, dans la salle, une voix se fait entendre : « *C'est un empoisonnement complet des gosses* ». Un agent met l'interrupteur à la porte, après admonestation du Président.

Mme Delestré, femme d'un des inculpés, est entendue sous la foi du serment, les avocats de la défense n'y voyant pas d'inconvénient.

Le défilé des témoins se prolonge : M. Tribondeau, directeur des Services agricoles ; M. Malpeaux, directeur de l'Ecole d'agriculture, viennent tour à tour, faire montre de leurs connaissances techniques.

MM. Malpeaux et Lefort qui ont donné des conclusions contraires, opposent leurs opinions à la barre et maintiennent chacun leurs positions.

Les avocats posent des questions : Me Casanova élève la voix et comme le Président le rappelle à l'ordre, il lève les bras et s'écrie : « Je suis le seul qui n'ait pas encore parlé. »

L'audience est levée. Elle reprendra à 21 h.

L'audience reprend à 22 heures. On croit que le jugement ne sera pas rendu aujourd'hui mais sera mis en délibéré.

La bataille a repris hier à Tsi-Nan-Fou entre Japonais et Chinois

Grand déploiement de forces japonaises en Chine où, aux dernières nouvelles, la bataille entre Chinois et Japonais a repris de plus belle.

Tokio envisagerait l'occupation de Chantoung pour créer entre le Nord et le Sud un territoire neutre. Les Sudistes, qui ont quitté Tsi-Nan-Fou, marchent à nouveau sur Pékin.

La situation est toujours très grave.

A Tsi-Nan-Fou

Suivant une dépêche officielle japonaise, hier, à huit heures, une patrouille du 13e régiment japonais était en reconnaissance dans la banlieue Nord de Tsi-Nan-Fou, lorsque les Sudistes ouvrirent le feu. Un violent combat s'engagea. *Les projectiles japonais atteignirent un dépôt de munitions, qui fit explosion et communiqua le feu à quelques baraquements chinois forçant les occupants à les abandonner.*

Aux dernières nouvelles, les Sudistes, en nombre considérable, se lançaient à l'attaque de la ligne de chemin de fer et la bataille faisait rage à onze heures du matin.

Le procès des autonomistes alsaciens à Colmar

Hier matin à l'ouverture de l'audience du procès des autonomistes, l'accusé Rossé a innové en déposant des conclusions redemandant l'audition d'un journaliste parisien M. Jacques Bardoux, de l'Institut, qui consacra des articles aux autonomistes alsaciens.

M. Rossé prétend ne pas savoir à quels autonomistes il est fait allusion. La Cour statuera ultérieurement.

M. le commissaire Bauer reprend sa déposition. Il parle des cent mille francs suisses de la Société Erwinia. L'abbé Fashauer ne voulut jamais en révéler la provenance. Il souligna aussi que Rossé faisait de fréquents voyages à Fribourg-en-Brisgau. M. Bauer commenta ensuite nombre d'articles séparatistes de la « Volkstimme ». Un incident survint à nouveau entre le Président des Assises et Me Berthon.

Il s'agit, en l'espèce, de pièces nouvelles que le Procureur général veut verser au dossier. La défense réclame une enquête à ce sujet.

Me Berthon déclare que ces pièces ont été retenues par le juge d'instruction ou par le Procureur général pour n'être pas soumises à la Cour de cassation. Dans les deux cas, il y a forfaiture qui doit être poursuivie.

Le Procureur général ne s'émeut nullement de cette menace et s'abstient de toute réplique.

La Cour rendra son arrêt ultérieurement et l'audience est levée.

NOUVELLE DÉPOSITION DU DOCTEUR RICKLIN

L'après-midi, après une protestation de Me Fourrier, contre ce qu'il appelle les irrégularités des débats, M. Bauer termine sa déposition. Le docteur Ricklin veut alors lui répondre et reprend les longues déclarations qu'il fit au cours des premières audiences. Puis il affirme n'avoir jamais eu de relations avec Ley. « Ley c'est un fou, dit-il. Il écrit à tout le monde ».

Me Berthon. — Oui j'ai reçu une lettre aussi ce matin, il m'écrit avoir envoyé 30 francs au Procureur général.

M. Fachot (en riant) : C'est exact, je lui ai fait renvoyer les 30 francs.

Le docteur Ricklin dit ensuite que l'argent ne venait pas d'Allemagne et qu'il a déposé 150.000 francs dans l' « Erwinia ».

LES EXPLICATIONS DE L'ABBÉ FASHAUER

Il affirme d'abord que les chefs autonomistes n'ont pas reçu d'argent de l'étranger. L'argent a été recueilli en Alsace.

Le Président. — Alors des milliers d'Alsaciens existent qui ont versé de l'argent ! Où est la liste ?

L'abbé Fashauer. — Elle est bien cachée. Vous ne la verrez pas car il y a dedans des fonctionnaires qui redoutent des sanctions.

Le témoin dit ensuite qu'il a trafiqué sur le change suisse. Le président lui demande le nom de celui qui l'envoya en Suisse pour négocier l'emprunt.

L'abbé Fashauer : Et si ce père de famille perd sa place parce que j'aurai dit son nom, lui donnerez vous de l'argent en compensation ? Est-ce notre faute si la dictature et la terreur règnent en Alsace-Lorraine ?

Le témoin reconnaît que M. Wildy, qui avança près de 4.000.000 de francs est germanophile. Cet argent dit-il, a servi à l'achat du matériel de l' « Erwinia ». L'abbé Fashauer poursuit encore ses explications ; le sujet demeure cependant obscur.

Aujourd'hui, suite des débats.

DÉCOUVERTE D'EXPLOSIFS SOUS LE PASSAGE A NIVEAU DE SECLIN

Les terrassiers occupés aux travaux de pose de tuyaux pour les gaz récupérés ont découvert une importante mine se trouvant sous le passage à niveau de la ligne du chemin de fer de Don à Templeuve, route Nationale.

Afin d'éviter que des accidents, toujours à craindre ne se produisent, la Mairie de Seclin a prévenu télégraphiquement le service de désobusage.

Au Conseil de Guerre des 1re et 2e Régions

Insoumission. — Pour n'avoir pas rejoint son corps, au reçu de son ordre d'appel, Jean Le Doré, jeune soldat du recrutement de Valenciennes est condamné à un mois d'emprisonnement.

Désertion. — Trois mois de prison avec sursis à Raoul Desmaret, soldat de 2e classe au 43e R.I. pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Vol militaire. — Albert Lemaire, canonnier de 2e classe au 15e d'artillerie à Douai, a dérobé une somme de 45 francs à un de ses camarades de chambrée. Le Consil lui inflige un an de prison avec sursis.

Vol et abus de confiance avec port illégal d'insignes. — Pour avois extorqué à un membre de sa famille une somme de 2000 fr. dont il avait besoin pour liquider ses dettes, Jean-Théophile Merchez, cavalier de 2e classe au 5e chasseurs d'Afrique, avait... emprunté une auto dans un garage et s'était présenté dans sa famille avec un costume de sous-officier, alléguant qu'il venait d'être promu sous-lieutenant.

Malgré toute cette mise en scène, Merchez échoua dans sa tentative qui se termina par une condamnation à 2 ans de prison avec sursis.

DERNIÈRE HEURE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T.S.F.

Les Boxeurs Nordistes à Paris

Le boxeur valenciennois Gustave Humery a battu Johny Cuthbert par abandon au 7me round

Jack Walker a mis le Lillois Vermaut knock-out au quatrième round

Le Roubaisien Gydé jeune a battu l'Auchellois Potier aux points

Le petit boxeur valenciennois Humery a pris, hier soir, une belle revanche sur son rival, l'Anglais Cuthbert, qui l'avait mis knock-out en cinq reprises. Après avoir fort sagement mené son combat, et sans jamais avoir été mis en difficultés sérieuses, le champion nordiste sut attendre que l'effet de destruction de ses crochets se fasse sentir. Lorsque Cuthbert fut durement touché à l'estomac, Humery partit en trombe et triompha avec la rapidité de l'éclair. La salle, toute heureuse de la résurrection de notre champion, lui fit une magnifique ovation.

Le Lillois Vermaut, de son côté, fut moins heureux et, après avoir paru maître du ring, se fit descendre avec une telle soudaineté que beaucoup de spectateurs crurent au coup bas. Il n'en était rien et la décision revint à Jack Walker.

La soirée

C'est devant une nombreuse affluence que s'est déroulée la soirée. Les premiers combats ont donné les résultants suivants :

Dupont et Azan font match nul, en 6 rounds.

Choteau et Stessel font match nul en 6 rounds.

Gydé jeune bat Potier aux points en 6 rounds.

Dans les premières reprises, le Roubaisien Gydé fut plus rapide et plus vif, et prit nettement l'avantage. Il permit ensuite à l'Auchellois Potier de combler une partie de son retard, mais Gydé repartit et domina.

Le combat Humery-Cuthbert

Les deux hommes sont encore sur le ring, lorsque paraît Cuthbert très applaudi. Le Valenciennois Humery fit ensuite son entrée et fut également l'objet d'une belle ovation.

Le speaker annonce qu'une souscription est ouverte en faveur du boxeur Francis Charles qu'il présenta ensuite et d'Ascensio, retour d'Amérique.

Les deux boxeurs sont alors présentés au public.

Humery pèse 57 kilos et Cuthbert 57 kilos 600.

L'arbitre les appelle, leur fait les recommandations habituelles. Il est 22 h.55, le gong sonne.

PREMIER ROUND. — Humery cherche à faire le forcing, mais Cuthbert l'arrête à chaque coup et le prend en contre par de belles droites.

DEUXIEME ROUND. — Humery s'élance. Le boxeur anglais stoppe son élan et se dégage par *une belle série des deux points. Le reste de la* reprise voit Cuthbert combattre à distance. Humery place néanmoins trois beaux crochets.

TROISIEME ROUND.— Cuthbert attaque, mais Humery reprend vite la direction du combat. Il se fait arrêter souvent par le gauche du boxeur britannique. Dans la dernière minute, Humery prend un avantage certain grâce à des crochets portés de près.

QUATRIEME ROUND. — Le boxeur anglais cherche toujours à cueillir son adversaire en contre. Humery par une rapide attaque des deux poings déborde Cuthbert qui paraît près de se perte. L'Anglais pourtant, grâce à science de l'esquive, réussit à éviter les dangereuses attaques du nordiste.

CINQUIEME ROUND. — Cuthbert place deux beaux arrêts du droit et du gauche à la face d'Humery, sans toutefois ralentir l'allure de ce dernier. Sur une belle droite, le boxeur français est durement touché à la face et saigne du nez. A son tour, il touche Cuthbert par des crochets très secs.

SIXIEME ROUND. — Trois fois de suite Humery est arrêté par la gauche de Cuthbert mais il n'en paraît pas incommodé et suit sans cesse le boxeur anglais pour lui porter des crochets à l'estomac et au flanc.

SEPTIEME ROUND. — Humery active. Il déborde Cuthbert, l'accule dans un coin, place deux beaux crochets à l'estomac et sur une droite au menton l'expédie au sol. Le boxeur britannique se relève à 8. Humery s'élance et, sur un crochet au foie, le descend à nouveau. Cuthbert se relève péniblement avant la neuvième seconde et alors qu'il encaisse les attaques du boxeur nordistes, ses seconds lettent une serviette sur le ring en signe d'abandon.

L'arbitre arrête alors les boxeurs.

L'assistance debout, fait une formidable ovation et frappe un ban en l'honneur d'Humery que ses soigneurs portent en triomphe.

Le combat Vermaut-Walker

L'émotion soulevée par cette belle victoire n'est pas encore apaisée que Vermaut et Jack Walker sont mis en présence. On annonce leurs poids, Vermaut pèse 75 kilos 500, Jack Walker 73 kilos.

PREMIER ROUND. — Les deux hommes s'observent et rentrent constamment en corps à corps. On note trois jolis gauches de Vermaut qui arrivent à la face de Walker.

DEUXIEME ROUND. — Vermaut prend l'avantage par de rapides swings des deux mains, puis Walker part en trombe, mais Vermaut réussit à annihiler cette offensive désespérée.

TROISIEME ROUND — La lutte garde le même aspect. Vermaut, chaque fois qu'il le peut travaille à distance et marque des points. Avant le gong, il place une dure série à l'estomac de Walker.

QUATRIEME ROUND. — Vermaut domine toujours, puis Walker se rue sur le boxeur nordiste et lui martèle l'estomac. Durement touché au foie, Vermaut s'écroule inerte. Cette phase du combat a été si confuse, que l'on croit au coup bas, il n'en est rien. L'arbitre compte les secondes. Il est compté out.

Soulevé par ses soigneurs, Vermaut est porté dans son coin où il reprend difficilement ses esprits.

Walker est l'objet de manifestations diverses.

La Politique régionale

UNION DES PARTIS RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

Le programme du groupement

On nous communique :

« Hier mardi s'est réunie à Lille la commission provisoire de ce nouveau groupement départemental.

» La commission a établi le programme de l'Union. Elle y affirme son éloignement des partis révolutionnaires et la nécessité d'éviter le retour des compromissions avec les partis de droite. L'action du nouveau groupement sera orientée dans le sens qui prévalut aux élections sénatoriales de 1924 et fut suivi aux élections législatives de 1926 par l'aile gauche de la Fédération Républicaine.

» Certains adhérents ayant fait observer que la désignation « Union des partis républicains de gauche » pouvait prêter à confusion avec certains éléments modérés désignés sous ce nom au Parlement et au cours de la récente campagne électorale, il fut décidé que le nom du nouveau groupement comporterait les mots « républicains laïques et sociaux », antérieurement adoptés par le groupement républicain de la 3e circonscription d'Avesnes.

» Une assemblée générale sera convoquée pour le dimanche 20 mai, à Lille, pour : 1° homologuer les statuts ; 2° élire le comité directeur et le bureau ; 3° adopter le programme.

» Les groupements du département qui désireraient être représentés à cette assemblée générale, sont priés de le faire savoir d'urgence, en indiquant leur affectif, au président du bureau provisoire, M. Balavoine, 211, boulevard de Liberté, à Lille.

» Le bureau provisoire : *MM. Balavoine*, président ; *Desjardin* et *Herlemont*, vice-présidents ; *Maurice Olivier*, secrétaire ; *Cauchy, Covillers, De Rycke, Lacour, Malaquin, Dusol, Panien* et *Tanche*, membres. »

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez beau, ciel très nuageux, quelques averses ou ondées, vent du Secteur Nord. Température nocturne stationnaire.

FEUILLETON DU 9 MAI 1928. — N° 27

LES DEUX FRANGINES

grand roman d'aventures et d'Amour par Pierre Decourcelle

Se faire connaître dans sa situation était une humiliation de plus pour le malheureux. Et puis, à quoi bon ?...

Savignol, lui non plus, n'avait pas desserré les dents. Il restait assis, près de Georges, regardant d'un autre côté, occupé de tout autre chose, en apparence, que de ce co-détenu à côté duquel le hasard le jetait pour un instant.

Cependant, lorsqu'il vit l'attention des deux gardes détournée de lui par cette indifférence, lorsqu'il constata que le garçon de bureau ne levait pas les yeux de sa lecture, très doucement, sans presque détourner la tête, et de façon à n'être entendu que de son voisin, il laissa passer à travers ses lèvres ces mots, comme un susurrement :

— Ne remuez pas, ne bougez pas !... Qu'on ne se doute pas que je vous parle. Essayez de ne répondre aussi doucement que moi... M'avez-vous reconnu ?

Georges, très ému, se conformant ponctuellement à l'invitation qui lui était adressée, répondit simplement :

— Oui.

Savignol reprit de la même façon :

— Je sais de quoi vous êtes accusé. Je sais que vous êtes innocent.

Georges eut un tressaillement. Enfin, il rencontrait un être qui croyait en lui !

Savignol continua de cette même voix qui n'était qu'un souffle :

— Seriez-vous disposé à vous évader, si vous en aviez le moyen ?

Les yeux de Davenesle brillèrent.

S'évader !

C'était là que, depuis quelques jours, tendaient tous ses désirs, toutes ses pensées.

Mais toute tentative de ce genre était impossible.

Quel décevant et fallacieux espoir le malheureux qui venait de lui adresser la parole faisait-il luire à ses yeux ?

Cependant, sans desserrer les lèvres, il répondit :

— Oui... Mais comment ?...

A ce moment, un des gardes se retourna brusquement.

Savignol continua à regarder au plafond, conservant la même attitude détachée que son surveillant lui avait vue un instant auparavant.

Le brave militaire revint sur son compagnon :

— Ce n'est rien, fit-il posément. J'avais cru entendre la porte de M. le juge s'ouvrir.

— Oh ! fit l'autre, il est en conférence avec un avocat, Me Legrand-Desrousseaux, un gros bonnet... Il en a pour quelque temps...

Tous les deux reprirent leur pose près de la fenêtre.

L'œil de Savignol les suivit.

Dès qu'il sentit leur attention éloignée de lui, il reprit :

— Ecoutez !... J'ai un espoir bien mince, bien fragile, mais qui, pourtant, pourrait se réaliser.

— Lequel ?

— Cela, c'est mon affaire !... Mais demain, s'il vous arrive quelque chose d'imprévu, d'extraordinaire, ne vous en étonnez pas !... Agissez simplement selon la marche et l'impulsion des événements. Ne perdez pas de temps, voilà tout... Et si vous vous trouviez, par hasard, libre, arrangez-vous pour vous mettre hors de toute poursuite le plus vite que vous pourrez...

Georges était stupéfait... Que signifiaient ces étranges paroles ?

Il voulut essayer d'en savoir davantage et se rapprocha, malgré lui, insensiblement, de son interlocuteur :

— Mais expliquez-moi... fit-il.

— Reculez-vous, fit l'autre. C'est tout ce que je puis vous dire... Ayez surtout l'air de ne pas me connaître !... Que personne ne soupçonne ce court entretien. Sans cela, tout serait compromis.

Obéissant malgré lui, Georges s'éloigna doucement.

Savignol, sans affectation, s'était complètement détourné, lui aussi.

Maintenant, assis au coin du banc, il regardait par la fenêtre qui précédait celle où les deux gardes étaient accoudés.

Celui qui avait mission de veiller sur lui s'en aperçut et revint de son côté.

Presque à ce moment, la porte du juge d'instruction s'ouvrit, et M. Mégrigny parut sur le seuil.

Il avait son chapeau sur la tête.

A côté de lui se tenait l'avocat qui avait pénétré dans son cabinet quelques instants plus tôt, et dont la visite avait motivé la sortie momentanée de Savignol.

Le juge se tourna du côté de ce dernier et fit signe au garde de rentrer avec le prévenu.

— Je vais, avec M. l'avocat, jusqu'au cabinet de M. le procureur général, dit-il, s'adressant à l'ancien comédien, au moment où celui-ci passait devant lui. Rentrez chez moi. Dans dix minutes au plus, je serai de retour et j'en finirai avec vous.

— A vos ordres, monsieur le juge d'instruction, répondit Savignol avec aisance.

Le garde avait salué le magistrat militairement.

Puis, une fois la porte du cabinet refermée sur son prévenu, il avait tourné sur ses talons et était allé reprendre la place qu'il occupait précédemment au fond du second corridor, tandis que M. Mégrigny, escorté de son compagnon en robe, passait devant Davenesle, pour aller prendre, à droite, l'escalier qui descend au parquet du procureur général.

⁂

Un moyen qui lui permit de payer la dette de reconnaissance qu'il avait contractée jadis vis-à-vis de Davenesle, sans courir le risque dangereux d'une condamnation qui l'enverrait finir ses jours sous le ciel peu clément de la Nouvelle-Calédonie !...

Voilà le problème que Savignol cherchait à résoudre lorsque nous l'avons laissé, s'agitant sur l'étroite couchette de sa cellule, en proie à une obsédante pensée.

Lorsqu'il se réveilla, malgré tous ses efforts, il n'avait pas trouvé.

Pendant plusieurs jours, il tourna et retourna sous toutes les formes, dans sa cervelle, les projets les plus invraisemblables, les hypothèses les plus saugrenues.

En vain, il se frappa la tête avec ses poings pour essayer d'en faire sortir quelque idée.

Malgré sa fertilité d'invention et les ressources de son imagination, aucune combinaison viable ne réussit à en jaillir.

Allait-il donc en être réduit à la première résolution que lui avait suggérée la nouvelle de l'emprisonnement de Davenesle : se dénoncer comme l'auteur du crime dont on accusait l'innocent ?

Ou bien chargerait-il sa conscience du remords de laisser condamner l'homme auquel il devait la vie et les derniers jours de tranquillité de sa vieille mère ?

Quelque corrompu que fût Savignol, il ne pouvait, sans frémir, envisager une pareille solution...

Non... Non !... Coûte que coûte, ce n'est pas à celle-là qu'il s'arrêterait !

Alors ?...

C'était le bagne !...

Et la traversée dans l'entrepont, la promiscuité avec les réprouvés et les bandits qui seraient dorén